



JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs 50; six mois, 14 francs; un an, 25 francs.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIEN et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE-BULLIEN et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 14 MAI 1868.

CHRONIQUE LOCALE
Dans ses deux dernières séances, le Corps législatif a successivement entendu MM. J. Brame, Arman, Lignier, Auguste Chevalier, Quesné, et Thiers. On lira plus loin les discours de notre représentant; c'est un des meilleurs qu'il ait prononcés. On ne peut exposer avec plus de verve de arguments plus convaincants. M. Thiers occupe la séance d'hier presque tout entière. Ses discours, sans journal de faits, est des plus remarquables.

Les nouvelles qui nous sont parvenues depuis deux jours sont pour la plupart peu importantes. Voici la plus intéressante: Une émeute, qui a pais des proportions énormes, s'est élevée à la fin de la semaine dernière à Alton-sur-Lyne (Comté de Lancastre), 70 maisons ont été pillées. La force publique, dit un dépêche télégraphique, a déployé les armes. Il y a eu 50 à 60 blessés.

CHRONIQUE LOCALE

Malgré les difficultés qui nous sont créées par notre mode de périodicité, nous avons voulu donner à nos lecteurs le compte-rendu de la discussion engagée au Corps législatif sur la situation économique. La question est, en effet, d'un intérêt considérable pour Roubaix et nous engageons vivement nos abonnés industriels à collectionner ce compte-rendu où ils pourront puiser parfois des renseignements précieux et qui leur évitera des recherches souvent fastidieuses.

ERRATUM. — Une transposition a été faite dans la mise en pages du dernier numéro. Nous la rectifions comme suit : 3^e page, 4^e colonne, à partir de la 18^e ligne : «... subvention des Anglais pour fonder...» il faut reprendre à la 8^e ligne : «... Roubaix un établissement...», continuer jusqu'à la 1^{re} ligne de la 5^e colonne : «... attribués à des tiers sera punie d'une...», revenir à la 19^e ligne de la 4^e colonne : «... amende de cinquante à mille francs...», continuer jusqu'à la 8^e ligne : «... jugement portant condamnation...» et reprendre enfin à la 2^e ligne de la 5^e colonne.

Mercr. prochain 20 mai, anniversaire de la mort de notre regretté doyen M. Jules Maes on chantera à Sainte-Elisabeth un obit solennel, à dix heures, pour le repos de son âme. M. le curé de la paroisse montera en chaire. On fera l'offrande et la quête pour le rétablissement du calvaire de Roubaix que désirait ardemment le vénérable défunt.

Le *Moniteur* n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

Au marché aux grains de Lille du 13 mai, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 63 c. à l'hectolitre.

Lundi dernier, vers quatre heures du matin, un domonnier en surveillance sur le quai du commerce, aperçut une jeune femme qui se précipitait dans le canal du haut du pont Duriez. Il donna immédiatement l'alarme : deux sergents de ville, qui se trouvaient aux environs, accoururent à son appel et s'empressèrent de retirer le jeune homme de l'eau; mais il était trop tard, l'asphyxie était complète.

Ce jeune homme se nommait Simon F., il était ouvrier tisserand. Le dimanche soir, à la suite d'une discussion qu'il avait eue avec une jeune fille, qu'il aimait, il s'était enivré dans l'intention, disait-il, de se donner la mort. Mais on n'avait pas pris au sérieux cette menace. Il avait vingt ans!

Nous n'avons dit que quelques mots sur la mort subite d'un ouvrier peintre, qui avait mis en émoi tout le quartier Jean-Baptiste. Cette réserve nous était commandée par l'exagération même des bruits répandus à ce sujet. On disait que le peintre était mort après avoir mangé d'un saucisson empoisonné acheté chez un charcutier du quartier, et on ajoutait une foule de détails plus épouvantables les uns que les autres avec lesquels on eut pu composer une légende à faire frémir. Mais voici la vérité : Une enquête minutieuse a été faite et on n'a trouvé chez le charcutier que des marchandises de bonne qualité et des ustensiles d'une propreté irréprochable; mais il a été constaté qu'au moment de manger, le malheureux

peintre s'était servi, pour un travail de détail, d'une mince couche de peinture dans laquelle se trouvaient des sels de plomb, et qu'il avait touché à ses aliments. S'il y a eu empoisonnement, c'est donc uniquement à l'impression de la victime qu'il faut en attribuer la cause.

Nous avons déjà parlé des succès si honorables et si éclatants obtenus par le célèbre physicien M. Cordelier, à l'Exposition universelle, en Allemagne, en Belgique, etc. etc. Partout, M. Cordelier a su attirer l'attention sur ses travaux et sa science la plus distinguée et par ses succès aussi on a été unanime à le proclamer le roi des enchanteurs. La presse n'a cessé de lui prodiguer les éloges les plus flatteurs. Voici, par exemple, comment s'exprimait le *Journal de Gand* à la date du 1^{er} avril dernier : « La plus élégante société s'était réunie pour rendre-hier dans le salon de M. Cordelier, le physicien à la mode. Tout le monde venait se charmer, causeur qui émergeait par son adresse et sa grande dextérité... M. Cordelier, le rival de Comus, Bosconi, Robert, Houdin, De Caston et autres, a un avantage sur tous ces grands maîtres de l'art magique, c'est qu'il ne se sert pas de la scène, qu'il opère dans le milieu du public, qu'il a pas de compère et qu'il veut tout pendant deux heures et demi sous le charme de ses exercices qui sont de plus en plus surprenants. »

M. Cordelier est habile et gracieux, ses expériences sont charmantes : Nous citerons en première ligne celle de « l'homme fusillé » puis « la naissance des fleurs » sur une assiette et un verre, puis « la multiplication des pièces de cinq francs » les bagues et bijoux et surtout les anneaux « magiques » : il y en aurait encore beaucoup à citer, car tous sont charmants et de bon goût et différent de tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SESSON DE MAI

Séance du 13 mai 1868.

ABSENTS : MM. Eckmann, A. Provoost, Delaoutre (en voyage).

Présidence de M. C. DESCART, maire.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la session.

Le Conseil nomme une commission composée de MM. P. Gatteau, Delbecq-Desfontaines, Bourrier, Voreux, et Ternynck pour examiner : 1^o le compte administratif; 2^o le budget supplémentaire; 3^o les comptes et budgets des hospices et du bureau de bienfaisance.

Adoption des comptes du canal pour l'année 1867.

Approbation des traités amiables passés avec MM. J. Brame, Cavois, Missen, Florin-Vandamme, Charbonneau et Destombes pour les grands projets.

Vote d'un crédit de 3902 fr. 60 pour pavage dans la rue de la Promenade.

Vote d'un crédit de 529 fr. pour subvention de la ville pour le pavage de la rue de la Guinguette.

Acceptation des comptes de la distribution d'eau de la Lys pour l'année 1867.

Le conseil adopte les conclusions de 17 rapports de la commission des logements insalubres.

Le projet de jonction de l'aqueduc de la rue de Lannoy avec le riez du Trichon est renvoyé à l'examen de la commission des travaux publics.

Vote d'un crédit de 7500 fr. pour élargissement de la rue Latine.

Adoption d'une cession de terrains dépendant de la place Saint-Martin, à MM. Gatteau-Duvivier et Prouvoost-Delaculze, moyennant le prix de 300 fr. le mètre carré.

CORPS LÉGISLATIF

(Compte-rendu analytique.)

Séance du 11 Mai.

Suite voir le *Journal de Roubaix* du 13 Mai.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER

M. Kolb-Bernard, continuant : Des écrivains anglais parlent de guerre en cas de rupture du traité. Mais le traité, lui-même, en quoi nous a-t-il servi auprès de l'Angleterre? Nous a-t-il valu son concours en Italie, dans les affaires du Mexique ou d'Allemagne? L'Angleterre ne s'est laissée guider partout que par ses propres intérêts, malgré notre traité de commerce. Ainsi font la Belgique et la Prusse;

c'est à la veille de Sadowa que nous avons signé notre traité de commerce avec cette dernière puissance. Cela a-t-il eu rien empêché la politique d'entrave de M. de Bismarck? Parlerez-vous enfin de l'Italie, de son ingratitude proverbiale et des peines qu'elle se donne pour trouver un appui contre nous? (Mouvements divers.)

Le vice principal de cette doctrine chimérique du libre échange, c'est de tendre à la ruine des faibles et à la domination oppressive des forts. Son dernier mot c'est l'enrichissement de plus en plus large de notre marché national par la production étrangère, et peut-on imaginer une plus grave lésion à la raison et à l'intérêt du pays que de livrer ce sûr et magnifique marché de 40 millions de consommateurs que nous avons sous la main, sous prétexte d'une compensation incertaine à trouver dans des débouchés extérieurs?

Il est vrai qu'on proteste contre l'application sans restriction du libre échange; c'est le monopole seul qu'on veut supprimer en subordonnant, dit-on, par des droits suffisants, mais modérés, l'industrie française. Telle est la prétention; mais la réalité, c'est le principe du libre échange, posé avec ses menaces pour l'avenir. Ah! ce n'est pas de ce côté qu'on pourrait reprocher des incertitudes, des versatilités; là apparaît une volonté inflexible, qui semble défier les résultats. On sait où on est la situation de l'industrie des cotons et celle des fils fins en particulier.

Tandis que la filature anglaise s'est accrue de 4 millions de broches depuis 1860 et la filature américaine de 2 millions, la nôtre a diminué en Flandre, en Normandie, en Alsace. On peut mesurer la décadence progressive de la fabrication des fils fins par ce seul fait que les achats en cotons fins en laine, qui s'élevaient à 12,000 balles en 1860, sur le marché du Havre, se trouvent réduits aujourd'hui à quelques centaines de balles seulement. L'industrie des tules unis a diminué de 88 0/0 dans le Cambésis, où elle avait ses plus larges développements. Parlerai-je des 3,500 métiers mécaniques qui, sur 10,000, ont cessé de fonctionner à Roubaix? de l'industrie linière, prospère d'abord, mais placée maintenant en face des importations anglaises, qui de 134,000 kilos en 1852, sont arrivées en 1867 au chiffre de 1,600,000 kilogrammes? C'est ainsi que l'accroissement dans un sens et la décroissance dans l'autre ont mis à la charge de la filature française une masse de produits qui de 1862 à 1867 représente la valeur de 25 millions de francs.

Des résultats analogues s'appliquent à l'industrie de la laine. La pénurie du coton accroît momentanément les exportations en fils et tissus mélangés, mais bientôt de 4 millions qu'elle était en 1865, l'exportation des fils tombe à 900,000 fr. en 1867. Même décroissance considérable dans l'exportation des tissus, tandis que l'importation anglaise s'élève en valeur de près de 100 0/0.

Comment taire les souffrances de l'industrie métallurgique? cette industrie, fondamentale à laquelle, lors du traité de commerce, l'Empereur voulait réserver une protection spéciale?

Mais ce droit protecteur a disparu, pour la plus grande partie, non dans les stipulations d'un traité de commerce, mais par un procédé d'administration aussi contraire à la légalité qu'à l'équité! Ains des quantités considérables de fers étrangers ont été appelés sur le marché dans des conditions privilégiées, qui ont fait descendre les cours à des prix de ruine pour l'industrie tout entière. J'ai indiqué le procédé des acquits à caution que ressusite le système des primes en faveur de l'industrie des machines au détriment de l'industrie du fer.

Invocera-t-on, pour défendre ce système, le mouvement des importations et des exportations depuis 1860? Mais le mouvement ascendant, s'était produit et plus rapidement antérieurement au traité. De 1855 à 1860, l'accroissement a été de 58 0/0; il n'est plus que de 30 0/0 pour la période quinquennale suivante.

Cet accroissement est dû à la facilité, à la multiplicité des communications, aux progrès et aux créations nouvelles de l'industrie. Le système protecteur n'arrête pas ces progrès; il les régularise et les sauvegarde par l'action et la consécration du temps. Avec la libre concurrence, au

contraire, il se fait, dans la quantité et le prix des marchandises importées et exportées, des variations plus fréquentes et plus brusques, et ce mouvement peut cacher, sous des apparences satisfaisantes, bien des illusions et bien des mécomptes.

La question des valeurs se place ici avec toutes ses causes d'erreur, la douane, dans ses états, appliquant à des produits soumis au droit ad valorem le prix d'une époque antérieure et plus favorable; et sous la prospérité apparente se cache une détresse réelle.

Il existe une simulation analogue dans la constatation du tonnage des navires. Les états de douane contiennent une grande part d'hypothèse et de fiction, et il faut les compléter en étudiant les symptômes généraux et les situations spéciales.

De cet état de choses, dont la gravité ne saurait être niée, surgit une question sérieuse de responsabilité. En effet, la représentation du pays a été étrangère à la transformation qui touchait au cœur ses intérêts agricoles, industriels, commerciaux et maritimes. Le Corps législatif n'a pu opposer qu'une vaine protestation à cette grande révolution. Dans ce pays, où l'on invoque à tout propos les grands principes de 89, ne serait-ce pas en faire une application utile et modeste que d'introduire au moins dans l'ordre des intérêts matériels, le gouvernement du pays par le pays?

La transformation s'est faite nonobstant les résistances qui s'étaient produites dans la commission du Sénat, alors qu'il s'agissait de conférer au pouvoir exécutif le droit nouveau de faire seul des traités de commerce, droit qui n'existe ni en Angleterre ni en Belgique, ni dans les autres pays soumis au régime constitutionnel.

Faut-il donc s'étonner qu'on supplie le gouvernement de renoncer aux traités, causes de tant de désastres? qu'on demande, comme la chambre de commerce de Lille, la substitution des lois de douanes aux traités de commerce qui enchaînent notre liberté d'action pendant une trop longue durée?

Après sept années de pratique, l'expérience est faite. Elle est désastreuse, malgré les efforts de l'industrie française pour soutenir la lutte. Elle a constaté l'irréversible infériorité, non pas d'intelligence, mais de situation de certaines industries capitales dans notre pays, vis-à-vis de l'industrie anglaise et des ressources spéciales dont celle-ci dispose.

Pour l'Angleterre, l'industrie et le commerce passent avant tout; ce pays leur subordonne son agriculture. En France, c'est le contraire : un quart seulement de la population se voue à l'industrie. En Angleterre, c'est la proportion inverse. L'activité du lucre encouragée par des taxes séculaires, ne s'arrête même pas devant la faillite passée à l'état d'accident de force majeure, comme un sinistre de mer, trouve son plein essor dans la liberté du commerce la plus illimitée.

La France, avec la configuration de son territoire, se trouve dans des conditions constitutives bien différentes. Son sol varié, ses climats divers, se prêtant à des cultures si différentes, est le premier élément de sa richesse. Vous ne pouvez pas nier que dans un Etat, où l'agriculture occupe la première place et attire à elle la masse de la population, il ne faille d'abord assurer à l'industrie le marché intérieur; non pas sans doute par des prohibitions absolues, mais par des protections qui rétablissent l'équilibre et qui empêchent le travail étranger d'enlever leur salaire à nos ouvriers.

Quant au commerce extérieur, n'est-ce pas dans la plénitude assurée à notre travail intérieur que se trouve la meilleure garantie d'accroissement pour nos exportations?

C'est de cette vie que la France a longtemps vécu, sans y rencontrer un obstacle à son influence au dehors, à sa grandeur, à sa prospérité, à la ferme assiette de sa situation financière. Pourquoi changer? Pourquoi mettre le cœur à droite? C'est sans doute la prétention de la science moderne; mais c'est la ruine des véritables intérêts du pays.

Et dans ce qu'on a tenté, a-t-on pris au moins les précautions nécessaires, s'est-on rendu compte de ce qu'était la balance des concessions réciproques? Le traité

était à peine signé que M. Gladstone déclarait qu'il constituait pour l'Angleterre des avantages cinq fois plus grands que pour la France, et il citait avec orgueil les 2 milliards 375 millions d'exportations assurées depuis longtemps à la Grande-Bretagne, et qui délaient les tentatives de suite de la part de la France.

Il fallait au moins demander à l'Angleterre de comprendre ses colonies dans le traité, afin que la France ne livrât pas son marché de 40 millions de consommation contre un marché de 20 à 25 millions offert par l'Angleterre.

Il fallait rester fidèle aux paroles que faisaient entendre les auteurs du traité de commerce en 1860, quand ils parlaient d'une concurrence sagement réglée qui devait être un stimulant sanitaire et non une cause de ruine. Il fallait croire un peu plus les industriels français, et un peu moins ceux d'Angleterre, à la tête desquels se trouvait M. Cobden, si magnifiquement récompensé par son pays. Il fallait ne pas adopter si facilement, et sans garanties suffisantes contre les fautes de ses déclarations, les droits ad valorem.

Ensuite, on en est-on de ce vaste ensemble d'améliorations qui devait donner au travail français les moyens de lutter contre la concurrence étrangère?

Loin de moi la pensée de contester les intentions du Gouvernement et ses efforts. A diverses reprises, il a été question d'un emprunt de la paix destiné à compléter ce qu'on appelait l'outillage de la France.

Cet emprunt de la paix n'a pas eu lieu; nous n'avons devant nous qu'un emprunt rendu nécessaire par les besoins de notre organisation militaire, par les menaces d'une guerre qui prendrait des proportions effrayantes et qui reste imminente, malgré tous les efforts faits pour la conjurer.

Je m'arrête dans cet exposé; j'ai voulu seulement constater le caractère exceptionnel de la situation actuelle, de la crise qui dure depuis si longtemps et du sein de laquelle semble sortir ce mot formidable : « Ici il n'y a plus d'espérance, il n'y a que la certitude d'un présent désastreux; s'ajoutent les craintes illimitées de l'avenir. Ce ne sont pas les branches seules qui sont atteintes, c'est le principe même qui s'arrête dans cette voie. Le pouvez-vous? le voulez-vous? »

On parlait, il y a peu de jours, de la nécessité d'assurer l'avenir; eh bien, il ne faut pas lui laisser le fardeau des traités de commerce tels qu'ils sont. Il faut ouvrir l'ère des modifications de tarifs par des lois votées dans le parlement. L'Angleterre, la Belgique, toute l'Europe agit ainsi.

Pourquoi n'en serait-il pas de même en France? Je n'examinerais pas ce qu'aurait à faire notre politique générale pour mettre fin à ces incertitudes, à ce trouble qui crée la confusion des doctrines nouvelles; mais si je le faisais, je résumerais ainsi mon programme : Au dehors la paix et le droit; au dedans le progrès conservateur partout; le progrès révolutionnaire nulle part.

Les apaisements possibles, je les trouverai dans l'intervention législative du pays, dans la résolution de ne pas aller plus avant et de réparer les fautes passées. Il faudrait dire et prouver que vous mettez avant tout votre honneur d'hommes d'Etat à protéger le travail national.

Vous le pouvez, le voulez-vous? Nous vous le demandons au nom du pays, au nom de l'industrie, qui n'est pas une collection d'intérêts privés mais qui est l'intérêt public, et un des éléments de notre grandeur; au nom de cette industrie frappée autant par l'intensité de la crise actuelle que par l'insécurité de l'avenir; au nom des classes ouvrières qui supportent la crise avec un courage et un calme admirable et qui au milieu de souffrances, ont foi dans la sollicitude du Gouvernement. Cette confiance, elle a sa garantie dans son humanité plus encore que dans son intérêt elle ne saurait être trompée. (Marques d'approbations sur quelques bancs.)

M. de Tillancourt, dans un discours écrit, restreint le débat à un point qui semble être la voûte de tout système économique : la production agricole.

Il lui paraît impossible, quant au traité de commerce, de revenir en arrière; on ne pourrait le faire sans péril.

D'ailleurs, la liberté commerciale qui